

Séance publique du 11 février 2008

Délibération n° 2008-4789

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) - Centre-ville et Beauséjour - Approbation de la convention-cadre 2008-2009 de gestion sociale et urbaine de proximité**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Une démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est initiée dans les quartiers du centre-ville et de Beauséjour à Saint Priest, sur la base d'une première convention-cadre 2008-2009. Les enjeux qui la sous-tendent sont affirmés par les partenaires signataires de la convention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) du 15 février 2007 et dans le contrat urbain et de cohésion sociale (CUCS) de Saint Priest. Cette démarche regroupe l'ensemble des actions dites de proximité qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie du quartier en s'appuyant sur la participation active des différents acteurs : les habitants et leurs associations compétentes, les bailleurs sociaux, les copropriétés (conseil syndical, etc.), les syndicats, les équipements de proximité, les collectivités et l'Etat.

Cette convention-cadre s'appuie sur :

- un diagnostic partagé permettant d'identifier les modes de gestion actuels au regard des usages et des dysfonctionnements,
- la définition des modalités d'intervention pour gérer au mieux la période intermédiaire avant les démolitions et pendant les phases opérationnelles d'aménagements,
- la définition des principes de fonctionnement et de gestion adaptés aux nouveaux usages induits par les transformations urbaines : changement du cadre de vie, des usages, des domanialités, des modes de gestion, pérennité des investissements réalisés.

Ce dispositif se veut concerté et répond à quatre axes :

- une amélioration de la gestion urbaine et du cadre de vie : rendre cohérents et renforcer, si nécessaire, les moyens de gestion,
- une amélioration du fonctionnement social des quartiers concernés : favoriser l'implication des habitants et des personnels de proximité dans le processus de développement local et d'amélioration de la vie quotidienne du quartier en s'appuyant notamment sur le réseau associatif local existant,
- une amélioration de la sécurité et de la tranquillité des habitants : renforcer, en liaison avec le contrat local de sécurité (CLS), le partenariat acteurs de proximité-institutions et améliorer au quotidien les réponses et la communication sur les missions de police-justice notamment,

- un engagement des partenaires signataires à réaliser une partie des actions par des dispositifs spécifiques visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

En déclinaison de cette convention-cadre, une programmation d'actions sera établie annuellement, pour partie intégrée à la programmation annuelle du CUCS (ville et copropriétés) et pour partie déclinée en application de la convention Anru de Saint Priest (ville et bailleurs sociaux) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention-cadre de gestion sociale et urbaine de proximité du centre-ville et de Beauséjour à Saint Priest, pour les années 2008 et 2009.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention-cadre.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,